

J. M. I.

M. D. du Lac 24. février /45

Monseigneur

J'ai vu avec grand plaisir, par votre honore du 7 courant, que votre Grandeur a été si satisfaite de ce qu'elle a vu à Bertrand & N. D. du Lac surment, la main de Dieu est visible ici, p^r quiconque jugera des choses, comme elle a fait, par les yeux de la foi. J'ai de grandes espérances p^r l'avenir de cette œuvre, plaise à Dieu, seulement que nous ne mettions pas d'obstacle aux bénédictions qu'il nous destine ! c'est là toute ma crainte. priez, Monseigneur que nous ne nous rendions jamais indignes des miséricordes du Ciel.

Il y a la semaine dernière, par affaire, à Fort-wayne on m'y a revint sollicité d'accepter, p^r nos Soeurs, cette maison de 4500 dollars, dont j'ai déjà parlé à votre Grandeur. J'ai simplement remercié, parce que mon parti est pris, de les avoir où elles sont, puis que Dieu pouvait les y vouloir lui-même. tout mon ^{ou} desir est maintenant, de les y fonder le mieux que il nous sera possible.

nous voici bientôt dans la nécessité de leur bâtir à Bertrand, une maison quelconque. or les moyens p^r le faire, nous manquent presque totalement. le peu qui nous est revenu de la vente des quelques lots du Detroit a été employé, d'après la liberté qu'on m'avait donnée, p^r les besoins du moment, & le reste peut bien nous demeurer inutile, pendant quelque temps. Je ne veux pas pour cela solliciter de votre Grandeur, une contribution dont je sais que les nécessités présentes lui font une impossibilité.

mais je vous demanderais, Monseigneur, à cette occasion, un service que vous me rendrez, j'espère, avec d'autant plus de plaisir, qu'il tournera directement à l'avantage de votre diocèse.

L'année dernière Monseigneur de Vienne demanda pour nous \$3,000 à la Propriété de la foi. on lui accorda 13,000. Je n'ai pas le moindre doute qu'une pareille demande de votre part pour l'établissement de nos sœurs n'eût le même résultat. Si la Propriété de la foi nous aide cette année pour votre diocèse, outre l'établissement des sœurs à Beaufort. Le commencement d'une maison d'orphelins unie à leur noviciat, une école de filles que nous aurons prochainement une école tenue par les sœurs à Pokagon & à l'Herbe croche, & de plus une église à St-Joseph, à Calamogoo & à Pokagon. bonnement, je crois qu'une aide, nous allons faire plus pour le Michigan que nous n'avons fait jus qu'ici pour l'Indiana. J'attends chaque jour un prêtre Irlandais qui devra nous être ici très utile. - J'aurais pensé d'abord, à venir directement d'ici au tribunal de la Propriété à Paris sous vous en donner l'embaras, mais on m'a fait entendre dernièrement que les Conseils de Paris & de Lyon ne reçoivent à l'avenir que les demandes des Evêques pour eux-mêmes & pour les communautés établies dans leurs diocèses. J'aime à espérer Monseigneur que cette requête de ma part ne vous fera pas de peine mais qu'au contraire vous ferez tout ce qui dépendra de vous pour nous obtenir une allocation dont les effets devraient être si consolants pour cette partie de votre diocèse.

La répartition des fonds ayant lieu d'ordinaire vers la fin d'avril, je prie votre Grandeur de prendre cette demande en considération le plus tôt qu'il lui sera possible.

La Providence se plaît à augmenter chaque jour notre naissante famille. veuillez être assez bon Monseigneur pour la bénir souvent du fond de votre cœur. Recevez en les hommages bien sincères

Je suis en son nom & par son

de votre Grandeur

Le très humble & dévoué
Serviteur

J. Lorin

P. S. Permettez moi d'offrir mes respects au bon M^r Kondekens

Rev. Lovin
Feb 24 1845
Notre Dame



R^{td} Rev. D. Lefevre
Bishop of Detroit

Michigan

1845
G. & W. D. W. M.

183
I have the honor to acknowledge the receipt of your letter of the 14th inst. in relation to the proposed union of the two dioceses of Michigan and Lower Canada. I have the pleasure to inform you that the same has been referred to the Synod of the Diocese of Michigan, which will meet on the 1st of March next. I will endeavor to give you the result of their deliberations as soon as possible.